



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/47/L.48
31 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 121 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ORGANISATION
D'UN REFERENDUM AU SAHARA OCCIDENTAL

Projet de décision présenté par le Président

L'Assemblée générale

a) Décide d'utiliser un montant brut ne devant pas dépasser 6 525 380 dollars des Etats-Unis (montant net : 6 181 980 dollars) pour continuer à assurer le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental au cours de la période allant du 1er juillet au 31 août 1993, ce montant étant à prélever sur le solde inutilisé du crédit ouvert pour la Mission;

b) Décide également d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant brut de 3 204 600 dollars des Etats-Unis (montant net : 3 028 200 dollars) par mois au cours de la période allant du 1er septembre au 31 décembre 1993, sous réserve de l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de prélever ce montant sur le solde inutilisé du crédit ouvert pour la Mission.
